

Les aides du 1er confinement : On en fait quoi??

Aide du Fond de Solidarité voire aide régionale supplémentaire

1500€ (plus aide régionale parfois) : à rembourser seulement si demandée alors que non éligible.

Non imposable sauf si elle a été réattribuée comme salaire du dirigeant de la société au nom de laquelle elle a été perçue.

Conseil SFCO

Pour éviter toute erreur et vu la complexité à ce jour de la réglementation, rapprochez vous de votre comptable avec tous les éléments de la déclaration.

le sfcd répond à vos questions



CARCDSF

4500€ : ne sont pas imposables.

On ne les déclare ni sur 2042 ni sur 2035.

Conseil SFCO

Téléchargez l'attestation qui correspond dans votre espace sur le site de la CARCDSF et la conserver.

Chômage partiel pour les salariés

Conseil SFCO

70 % du salaire brut par heure chômée ; faire figurer sur le bulletin de paie du salarié (ou dans un document annexé) le nombre des heures indemnisées, les taux appliqués et les sommes versées.

Gardez les justificatifs de déclaration en cas de contrôle

Aide pour Perte d'Activité

Demandée, depuis amelipro, chaque mois, en fonction de la perte d'activité et soumise à un recalcul en fin d'année en fonction de votre activité.

Son statut est encore inconnu à ce jour.

Prêt garanti par l'état

Conseil SFCO

Aucune mensualité la première année puis au choix

- remboursé en intégralité à la date anniversaire du prêt sans intérêts,

- amorti,
- mix remboursement partiel et amortissement au bout d'un an.

Indemnités Journalières

Maladie, Personne vulnérable ou Garde d'enfant

Conseil SFCO

Déclaration classique, probablement automatisée sur la 2042.

Pensez à bien vérifier que les montants déclarés sont bien ceux perçus.

Attention le **taux d'intérêts** de remboursement au delà du délai d'un an est **inconnu**.
Vigilance : **le taux des assurances en revanche n'est pas mentionné** dans les conditions de remboursement du PGE !